

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020

La réunion du conseil municipal s'est déroulée au Foyer Rural afin de respecter les mesures préconisées par l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID 19 (port du masque obligatoire, solution hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, distanciation physique).

Présents : Mmes DE MORAES BILLET Céline , MEYER Catherine, CHATENET Laurence, MM. TULARS Bernard , MONNIER Philippe , DANFLOUS Jean Louis , RIOLLOT Yves , BENTEJAC Francis , DAUDET Bernard , BERTIN Frédéric

Absents excusés : M. MERLO Philippe,

Secrétaire de séance : M. DAUDET Bernard

En préambule de cette réunion les gérants de L'SCAUDAIS sont venus faire un point sur l'activité du restaurant: Avant la COVID 19, l'activité du restaurant se situait entre 16 et 21 couverts par jour en moyenne.

M.LAGARDE a postulé et été reconnu "Maitre Restaurateur", ce qui contribue à valoriser le restaurant (seulement 3 ou 4 Maitres Restaurateur dans les villes alentour). Suite à cette reconnaissance, il a embauché sa fille.

Fermé administrativement pendant les 2 confinements (obligation par l'État), il doit faire face aux différentes charges (remboursement emprunt, cotisations, charges ...). Actuellement, il n'a pratiquement rien reçu des aides promises par l'Etat.

Il informe que son souhait serait de développer l'activité du restaurant dès le début de la reprise en embauchant son gendre afin de pouvoir ouvrir 7 jours sur 7.

Il va demander un devis pour changer l'enseigne actuelle afin d'avoir une meilleure visibilité.

Il va faire une grosse publicité (journaux, réseaux sociaux...).

Par ailleurs il demandera à la mairie une aide matérielle pour couvrir la terrasse ce qui permettrait d'augmenter le nombre de couverts en cas de mauvais temps.

M.MONNIER Philippe déclare s'occuper de ce financement auprès de France Boissons et de la CDC (Bazad'éco).

M.DAUDET Bernard demande à M.LAGARDE : Si le four était en état de fonctionnement, l'auriez-vous utilisé ?

Réponse de M.LAGARDE: si le four avait été en état, il y a longtemps que je l'aurais utilisé pour des animations, (notamment cuisson du pain, etc).

M.TULARS Bernard demande à M.LAGARDE de venir présenter ses projets détaillés lors d'un futur conseil municipal.

Début de séance : 18 h 30

I -Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 /09 /2020 :

Approuvé à l'unanimité des présents

II -Délibérations :

1) Renouvellement de la certification PEFC :

Le devis de la Sté ALLIANCE, demandé par M. Riollot n'étant arrivé que le 18/12/2020, il n'a pas été possible de comparer cette offre avec celle d'ARGEFO avant la tenue du conseil municipal. M.TULARS Bernard indique à l'assemblée que cela pourrait être fait avant la fin de l'année.

Comme acté lors du conseil municipal du 09 Novembre 2020, Monsieur le maire pourra engager toute démarche et signer tout document concernant la nouvelle adhésion à la certification PEFC.

2) Choix de l'architecte dédié aux travaux de rénovation des logements communaux:

La commission bâtiments s'est réunie sous la direction de M. MONNIER Philippe

M.MONNIER Philippe indique que trois candidatures ont été reçues : Monsieur POTTIER, Monsieur LARTIGUE, Madame KLINGEBIEL.

La commission a retenu Madame KLINGEBIEL pour ses bonnes références dans le domaine des rénovations de bâtiments.

Le conseil municipal approuve ce choix: 9 votes pour, 1 abstention.

3) Avancement en grade de l'agent administratif :

Karine Nadeau rassemblant toutes les conditions requises, et validées par le Centre de Gestion, pour accéder au grade supérieur, M.TULARS Bernard propose de la promouvoir au grade d'Agent Administratif Principal de 1ère classe à compter de ce jour. Pour ce faire il y a lieu de supprimer son poste d'Agent Administratif Principal de 2ème classe et de créer un poste d'Agent Administratif Principal de 1ère classe au 18 décembre 2020.

Cette opération est approuvée à l'unanimité des présents.

4) Décision modificative n°2 :

M.TULARS Bernard explique le motif de cette décision modificative :

La trésorerie nous a adressé une demande d'effacement de dettes concernant des loyers impayés d'un montant de 1750€. Cette somme doit être inscrite à l'article 6542 (créances éteintes) du budget principal 2020.

Cette demande d'effacement fait suite à la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Gironde en date du 10-10-2019.

Cette DM est acceptée à l'unanimité des présents.

5) Contrat maintenance photocopieur :

M.TULARS Bernard explique que le contrat de location du photocopieur arrive à terme courant janvier 2021 et, par extension, sa maintenance.

La décision de location avait été prise en 2015 pour cause économique: sur une période de 5 ans la location de la machine revenait moins chère qu'un achat brut et, de plus, le contrat de maintenance devenait caduc au bout de cette période.

Le nouveau contrat de location (maintenance comprise) proposé par la Sté R2S, pour un photocopieur équivalent, est légèrement plus avantageux que le précédent à cause d'une moindre consommation d'encre par ces nouvelles machines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

6) Participation à l'assurance «Maintien de salaire» des agents :

M.TULARS Bernard explique que :

Les agents cotisent, sur leurs deniers propres, à hauteur d'environ 35 euros par mois, à une assurance pour le maintien de leur salaire en cas de maladie.

M.TULARS Bernard propose que, comme il se fait dans la plupart des collectivités, la mairie participe à cette assurance. Il propose que cette participation soit de 10 euros mensuels.

Approuvé à l'unanimité des présents.

7) Adressage : validation de la dénomination des voies :

M.TULARS Bernard signale que suite à la distribution à tous les Escaudais de l'information concernant cet adressage avec les noms de voies proposées par le conseil municipal, plusieurs retours ont été faits. Un seul propose une modification: que la rue du Tennis soit dénommée Rond-Point du Tennis.

Mme MEYER Catherine demande qui prendra en charge la modification de changement des adresses des entreprises. M.TULARS Bernard indique que le technicien de la Poste en charge de ce dossier sera contacté en début de l'année 2021 pour continuer l'avancement de ce dossier et cette question.

8) Convention avec la SACPA :

M.TULARS Bernard explique que la SACPA est un organisme qui récupère les animaux errants pour les transférer à la SPA de MERIGNAC.

Le prix de cette convention est de trente centimes d'euros par an et par habitant.

Chaque prise en charge d'animal s'élève à 187€ HT.

M.BERTIN Frédéric demande si l'on ne pourrait pas s'équiper d'un transpondeur (lecteur de puce).

M.TULARS Bernard indique que c'est une bonne idée, déjà proposée par Yves RIOLLOT, car cela éviterait les déplacements chez les vétérinaires pour la vérification des puces électroniques dont doit être équipé chaque animal. Approuvé à l'unanimité des présents.

9) Devis «boite à lire» :

M. TULARS Bernard informe qu'il a demandé un devis à la Ste REPASSAT pour la fabrication et la pose d'une "boite à lire". Ce devis s'élève à 630 Euros.

La "boite à lire" sera positionnée entre les deux panneaux d'affichage en face de la mairie.

Le devis est approuvé à l'unanimité des présents.

10) Terrain de l'ACCA :

M.TULARS Bernard rappelle que ce sujet a été évoqué lors du conseil municipal du 24 Septembre 2020 et qu'il avait été convenu qu'il serait traité lors d'un prochain conseil municipal.

Pour rappel : la parcelle de terrain municipal attribuée à l'ACCA n'a pas de statut, aucun écrit ne confirme que ce terrain est prêté, loué ou donné à l'ACCA. Une des conséquences qui peuvent en résulter pourrait être entre autres : la non-reconnaissance, lors d'une future mandature, de cette mise à disposition.

M.TULARS Bernard propose de céder ce terrain à l'ACCA, ce qui occasionnera des frais (géomètre, notaire).

Le président de l'ACCA consulté par M.TULARS Bernard a donné son accord pour la participation aux frais engendrés par cette opération.

La commune voulant conserver le passage longeant le dépôt de bois (passage faisant partie intégrante de la parcelle) il y a lieu de scinder la dite parcelle en deux.

Pour ce faire M.TULARS Bernard a rencontré M. CARDOIT (géomètre) qui lui a indiqué que le prix pour cette opération s'élèvera à environ 1300 euros (frais de bornage plus frais de notaire).

Un devis précis sera demandé au géomètre et au notaire et un document sera demandé au président de l'ACCA précisant son accord pour la participation par moitié aux frais de cette opération.

Le conseil municipal donne son accord.

Informations diverses :

Mise en place de la distribution des cadeaux aux aînés et aux enfants le samedi 19 Décembre 2020 :

L'ensemble des élus de pouvant être présent (travail, chasse), trois équipes de deux élus ont été constituées pour cette distribution.

Prochain conseil municipal :

Une demande sera adressée à chacun des conseillers afin de connaître leurs disponibilités pour caler le jour et l'heure de cette réunion.

Fin de séance : 20 h 15